

Compte rendu du Conseil Municipal de Cunlhat du 23 décembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Par suite d'une convocation en date du 19 décembre 2016, les membres composant le Conseil Municipal de Cunlhat se sont réunis en mairie le 23 décembre 2016 à 19 h 30 sous la présidence de Monsieur FARGETTE Frédéric, Maire
Sont présents : M. FARGETTE Frédéric, Maire, Mme FACY Chantal, M. CHASSOT Daniel, M. DESMARET Jean-Luc Mme FOURNIOUX Danielle-Adjoints, M. TOURNEBIZE David, M. HERRY Jean-Michel, M. BERNARD Jean Mme MEYGRET NICOLAS Véronique, M. LIENNART Didier, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absent ayant donné procuration : M. FOLLANFANT Bruno donne procuration à M. CHASSOT Daniel- Mme LLOYD Eléonor donne procuration à M. DESMARET Jean-Luc- Mme ROCHE Angélique donne procuration à M. FARGETTE Frédéric- Mme LISTRAT Rolande donne procuration à Mme FACY Chantal- Mme GIOUANOLI Isabelle donne procuration à M. LIENNART Didier

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur BERNARD Jean a été désigné pour remplir cette fonction.

Approbation du précédent compte rendu :

Conseil municipal du 15 novembre 2016 : Adoption par 13 voix pour et 2 abstentions.

Indemnité trésorière municipale :

Chaque année la commune sollicite le concours de la Receveuse municipale pour assurer des prestations de conseils comptables. Il est proposé au conseil municipal d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an à compter de 2016 à Madame la receveuse à compter de l'exercice 2016 .

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, valide cette décision à l'unanimité (15 voix).

Collège : Voyage scolaire 2017

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande du collègue Lucien Gachon qui organisera du 08 au 13 mai 2017 un voyage scolaire.

Cette année, 19 élèves de Cunlhat seraient concernés (classe de 5° et 4°).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de soutenir financièrement ce projet et inscrira au budget 2017 les crédits nécessaires soit 75 € par enfant soit 1425 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, valide cette décision à l'unanimité (15 voix).

Parcelles EPF SMAF :

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 30 septembre 2016 le Conseil Municipal a accepté la cessibilité à l'EPF-SMAF permettant la réalisation du projet captage avec le SIAEP du bas Livradois des parcelles AV 285, AV 286 , AV 287 AV 288 et AV 289 ; et AV 325 à titre d'indemnité de passage sur une largeur de 5 mètres.

Le prix de vente est fixé à :

- 3 332 € pour les parcelles AV 285, AV 286 , AV 287 AV 288 et AV 289

- 285 € à titre d'indemnité de passage sur la parcelle AV 325

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, accepte le prix de vente à l'unanimité (14 voix).

Subvention Conseil Régional Programme « ruralité » :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet des travaux concernant l'aménagement pour l'implantation de jeux pour adolescents

Le coût du projet s'élève à 15864.12 € H.T. Ces travaux peuvent être subventionnés par la région Auvergne Rhône-Alpes au titre des programmes « ruralité », à hauteur de 40%.sur le montant H.T ce qui représente un montant de subvention de 6 345.65 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, valide cette demande de subvention à l'unanimité (15 voix).

Convention mise à disposition : Bâtiment AY 316 et terrain BM 336 et 338

Il est nécessaire de signer une convention avec l'EPF-SMAF afin de pouvoir réaliser l'aménagement de la sortie vers le bar-restaurant du plan d'eau ainsi que de débarrasser et nettoyer le bâtiment

Il est également proposé une convention pour le terrain cadastré BM 336 et 338 afin de demander d'entretenir le terrain et d'élaguer les arbres.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, valide cette décision à l'unanimité (15 voix).

Election des Délégués Communautaires

Au 1^{er} janvier 2017 Cunlhat sera rattaché à la nouvelle communauté de communes « Ambert Livradois Forez » Son siège sera à Ambert. La commune de Cunlhat a trois délégués à élire parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction et sans modification de l'ordre de présentation de la liste.

Considérant qu' une liste a été présentée pour l'élection, à savoir une liste « Majorité Municipale » comportant trois noms

Le Conseil Municipal procède ensuite aux opérations de vote au scrutin secret, puis au dépouillement des bulletins.

A l'issue, Monsieur le Maire, proclame les résultats suivants :

Nombre de votants : 13

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 11

- Voix attribuées à la liste présentée par la « Majorité Municipale » : 11

déclare désignés conseillers communautaires de la future Communauté de Communes :

- Frédéric FARGETTE
- Chantal FACY
- Danielle FOURNIOUX

Représentants de la Commune de Cunlhat au sein du conseil communautaire de la future Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.au 1^{er} janvier 2017.

Proposition de motion susceptible d'être adoptée par les conseils municipaux des 10 communes dont le budget est géré par la trésorerie de Cunlhat

Comme dans l'ensemble des communes rurales, les élus locaux manifestent un attachement légitime à l'ensemble des services publics, qui sont des facteurs de stabilité sociale et d'attractivité économique.

Parmi ces services, les finances publiques, particulièrement les trésoreries locales, jouent un rôle essentiel pour leur proximité et leur capacité à apporter des solutions et des informations auxquelles aspirent les usagers, les structures publiques locales et les collectivités.

A l'heure actuelle le personnel est en sous- effectif, (non remplacé) le poste comptable est assuré par une personne en intérim. Le conseil municipal exprime son attachement à ce service public de proximité, garant de cohérence sociale pour la population et de soutien pour les collectivités et les établissements publics ; sa vigilance face à toute décision visant au déclassement, à l'affaiblissement ou à la disparition du centre de Cunlhat ; sa détermination à soutenir les employé (e) s de la trésorerie face à toute restructuration ; et enfin sa volonté d'informer et d'associer l'ensemble des usagers pour assurer le maintien et le développement de la trésorerie de Cunlhat.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette motion (15 voix).

Questions diverses :

Lotissement « Les Bergeronnettes » Une première réunion aura comme objectif de définir un cahier des charges qui sera proposé à l'architecte.

Contribution école

?

Rue St Pierre : Les appels d'offres seront lancés début janvier. Les travaux du dessous devraient commencer en avril 2017 pour 4 mois. Le dessus se ferait en 2018.

Une réunion publique (et les riverains) aura lieu au cours du 1^{er} trimestre 2017.

Commerçants et artisans

Plusieurs opérations sont menées à différents niveaux pour les commerçants et artisans : un site internet en livradois-forez (achetezenlivradoisforez) ; des aides pour les magasins avec vitrine ; etc

Une réunion avec les commerçants et artisans est à prévoir dans le premier semestre 2017.

La Poste

Un rassemblement est prévu le 14 janvier 2017 à 9 heures. Rendez-vous devant la Mairie

La séance est levée à 20h20.